

**INFORMATION SUR LES RISQUES NATURELS
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 125-5 DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT**

Commune d'ARVIEU

Nature et intensité du risque d'inondation

I - DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE

Le Céor est un affluent du Viaur. Sur la commune d'Arviu, les affluents du Céor sont le Merlanson, le Ruisseau de Clauzelles, le ruisseau de Roustens, le ruisseau de Ginestous et le ruisseau du Lagast.

Le village d'Arviu est logé dans une cuvette entre les ruisseaux du Céor et du Merlanson.

Les plateaux du Ségala aveyronnais dominant le Céor par de versants importants et raides. Le fond de la vallée est occupé par une plaine alluviale très étroite. La commune d'Arviu est située dans une vallée sinueuse avec des gorges très étroites et végétalisées.

Dans le bassin du Céor, la plus forte crue est celle du 3 mars 1930. Mais localement, plusieurs crues ont pu être plus hautes notamment celle du 5 juin 2007 sur l'Hunargues.

Ces événements et quelques études hydrauliques ont permis de déterminer les secteurs à risque faible, avec un niveau d'eau inférieur à 1 mètre et des vitesses d'écoulement faibles, et les secteurs à risque fort, avec un niveau d'eau supérieur à 1 mètre ou des vitesses d'écoulement fortes.

II – LE PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATION

Le plan de prévention du risque d'inondation, approuvé par l'arrêté préfectoral du 9 février 2016, définit un zonage réglementaire, qui prend en compte les inondations passées.

La cartographie définit des zones inondables et comprend les zones suivantes :

- la zone de risque fort, considérée comme inconstructible ;
- la zone de risque faible, considérée comme constructible avec prescriptions en secteur aggloméré et comme non constructible avec préservation du champ d'expansion des crues en secteur rural.

Le détail des interdictions de construire et des prescriptions figure dans le règlement du plan de prévention du risque d'inondation.